

Procès-verbal

LE JEUDI 6 MAI 1993

(62)

[Texte]

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 34, dans la pièce 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Larry Schneider (*président*).

Membres du Comité présents : Ethel Blondin-Andrew, Suzanne Duplessis, Alan Redway, Larry Schneider, Robert E. Skelly.

Aussi présentes : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Jane Allain et Sonya Dakers, attachées de recherche.

Conformément à son mandat établi en vertu de l'article 108(2) du Règlement, le Comité continue son étude des questions touchant le commerce international des fourrures. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du 9 février 1993, fascicule n° 33*).

Le Comité continue l'étude de l'ébauche du rapport.

Il est convenu,—Que le titre du cinquième rapport soit: «Canadian Fur Watch: Aboriginal Livelihood at Risk».

Il est convenu,—Que le cinquième rapport soit tiré à 4 000 exemplaires en anglais et à 1 500 exemplaires en français.

Il est convenu,—Que les services d'un réviseur français soient retenus pour un maximum de 2 000 \$.

Il est convenu,—Que les services de traducteurs, pour traduire les recommandations du rapport, en cri, en ojibway et en inuktitut ainsi qu'une autre langue autochtone des Territoires du Nord-Ouest soient retenus, pour un maximum de 2 500 \$.

Il est convenu,—Que conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à son rapport.

Il est convenu,—Que le Président soit autorisé à apporter, au besoin, des corrections d'ordre typographique ou stylistique, sans modifier le fond du rapport.